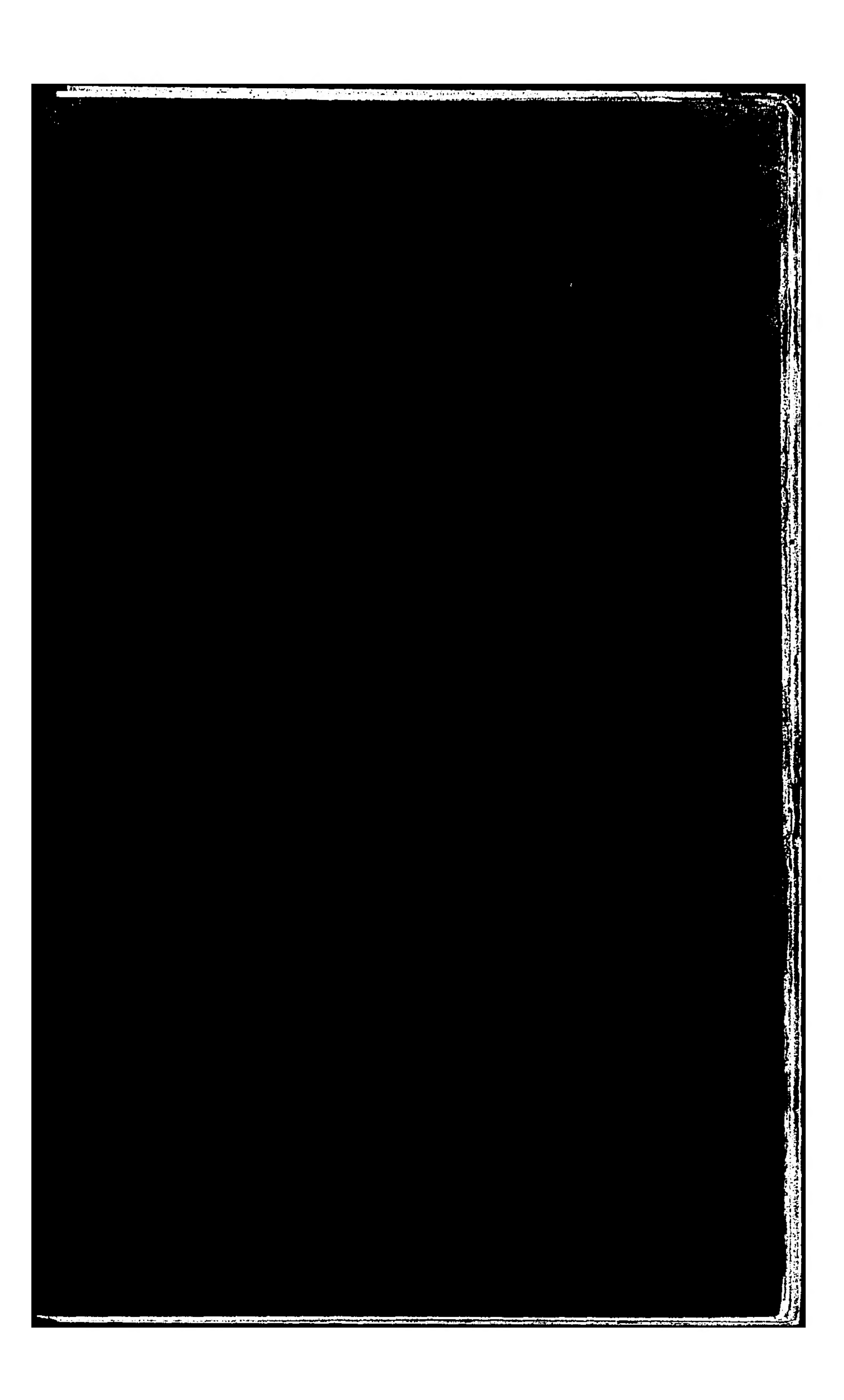
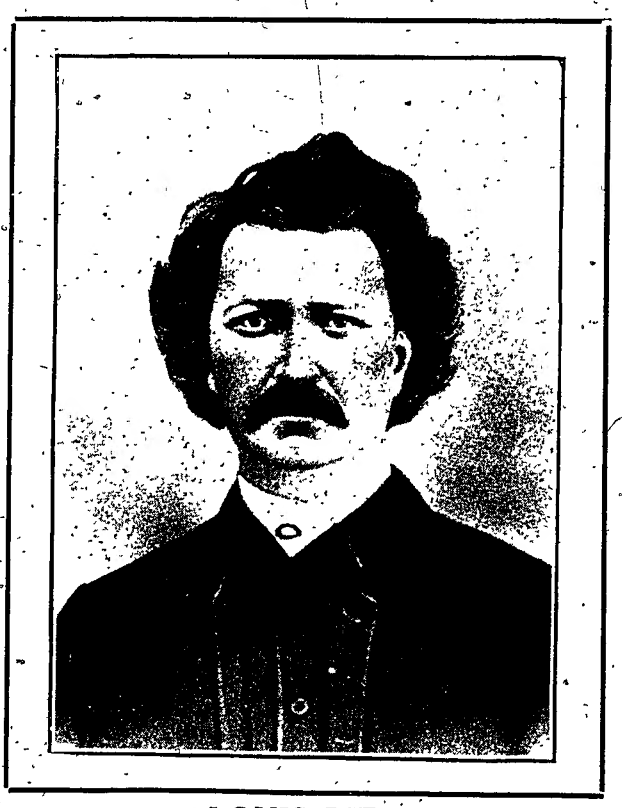




LOUIS RIEL

LOUIS RIEL

Louis Riel est né à Saint Boniface, Manitoba, le 23 Octobre 1844, il est mort à Regina le 16 Novembre ~~1896~~, il était le fils de Louis Riel, dit "L'Irland", Métis Canadien-Français, sa mère était Julie de Lagimodière, Canadienne Française née au Manitoba.

Après avoir complété son éducation au séminaire de Montréal, il revint à la Rivière Rouge et en Octobre 1869 fut élu secrétaire du "Comité National des Métis", organisation formée pour défendre les intérêts de la Nation Métisse, lors de l'acquisition des territoires du Nord-Ouest par le Dominion.

Le 8 Décembre il fut nommé Président du Gouvernement Provisoire établi à Fort-Garry, il occupa ce poste jusqu'à l'arrivée de Lord Wolseley en Août 1870. En Octobre il fut élu par acclamation député de la Chambre des Communes, par le comté de Provencher; mais il ne lui fut pas permis d'occuper son siège. A l'élection générale suivante en Janvier 1874, il fut élu de nouveau, il se rendit à la Chambre où il fut assermenté comme membre du parlement du Dominion, expulsé par un vote en date du 16 Avril. Il fut réélu par acclamation le 8 Septembre de la même année, le 15 Octobre la cour du banc de la Reine le mit hors la loi. Il fit alors un séjour de plusieurs années aux Etats-Unis. En 1885 le Comité Nationale des Métisses de Batoche, Saskatchewan, lui envoya une délégation lui demandant de venir à leur secours pour formuler légalement la définition de leurs griefs au Gouvernement du Dominion. Ils le trouvèrent dans le Montana, engagé comme professeur dans une école. Il refusa d'abord de se rendre à leur demande, mais après beaucoup de sollicitations il finit par céder et il les accompagna et prit part aux troubles du Nord-Ouest, qui se terminèrent par la prise de Batoche. Comme Gabriel Dumont, il

pouvait facilement passer aux Etats-Unis. Mais sur l'invitation du général Middleton il se rendit. Il fut jugé et condamné par un "Jury de six", bien choisi parmi tous ceux qui lui étaient le plus hostiles et bien qu'ils le condamnèrent, ils ne purent s'empêcher de le recommander à la clémence de la cour.

Louis Riel était un homme remarquable par ses idées neuves, son patriotisme et son attachement à sa religion.

La mémoire de Riel restera justement honorée pour son dévoûement aux intérêts de sa race.





MARTIN JÉRÔME

DÉDIÉ À LA NATION MÉTISSE

Souvenirs d'Autrefois

PAR

MARTIN JÉRÔME

Premier préfet de la Municipalité de Salaberry, Man.
Ancien Député de Carillon, Manitoba
Ancien Inspecteur Fédéral des Forêts et des Homesteads
Ancien Agent Fédéral en France

Récapitulation des lettres publiées par Mr. Martin Jérôme dans l'intérêt de la nation Métisse-Française.

Depuis quelques années j'ai cru de mon devoir de publier plusieurs lettres dans les journaux pour défendre et renseigner le peuple métis sur les dangers auxquels il était exposé. D'après les informations que j'ai reçues d'un bon nombre de personnes de différentes parties de cette Province, mes publications ont été d'une manière générale favorablement appréciées. Cependant plusieurs m'ont fait remarquer que les journaux surlesquels mes lettres ont été publiées n'étaient pas assez répandus et qu'un grand nombre de Métis n'avaient pu profiter des renseignements donnés dans mes publications. C'est pourquoi je donne ici au public en forme de brochure un sommaire de mes lettres ainsi que des discours que j'ai prononcés au parlement Provincial durant le débat lors de l'abolition des écoles séparées en 1890.

Séance du 11 Mars 1890.

Monsieur l'orateur,

C'est avec hésitation que je me lève aujourd'hui dans cette Assemblée pour prendre part au débat. La première raison qui me fait hésiter est que mes honorables amis n'ont pas été bien raisonnables, car ils ont pris pour eux tout ce qu'il y avait à dire, entre autres mes honorables amis pour Woodlands et pour Morris. Je trouve qu'ils n'ont pas été bien généreux, mais ils ont si bien défendu la cause que je vais leur pardonner. La seconde raison qui me fait hésiter est que j'ai à discuter sur une question qui n'aurait jamais dû être discutée dans cette chambre ; pourquoi? parce que c'est une question d'une importance majeure et tout-à-fait hors de notre ressort. J'ai admi-

ré les talents et l'éloquence des Honorables Messieurs de l'autre côté de cette chambre qui ont pris part à ce débat, mais j'ai été d'autant plus surpris de les voir plaider en faveur d'un projet de loi qui est tout-a-fait inconstitutionnel. J'ai été enchanté d'entendre des orateurs éloquents, dévoués aux intérêts publics, et animés de sentiments du plus pur patriotisme défendre notre constitution qui est la sauvegarde de la minorité. Mais j'admettrai pour l'instant avec les Honorables Membres de l'autre côté que cette législature aurait le pouvoir d'abolir le système des écoles séparées. Avant de l'abolir je crois qu'il est de notre devoir d'examiner soigneusement s'il serait dans l'intérêt du peuple de cette Province de le faire, de voir si nous ne ferions pas une grande injustice à une grande partie de la population de cette province, de voir enfin si nous ne remplacerions pas par le trouble et la discorde la paix et l'harmonie qui ont toujours existé dans le Manitoba, qui a toujours existé ici au milieu des différentes dénominations religieuses et des différentes nationalités. Pour ma part je n'hésite pas à dire qu'il n'est pas dans l'intérêt du peuple de remplacer notre système d'éducation actuel par celui que l'on veut établir aujourd'hui. L'expérience de vingt années nous prouve que notre système a toujours donné une entière satisfaction. L'animosité qui semble exister au milieu des différentes dénominations religieuses dans certaines Provinces de la Puissance n'a jamas existé ici, et une preuve c'est que pas une plainte ne s'est encore fait entendre de la part des intéressés. Pourquoi donc vouloir l'abolir? Les Honorables Messieurs de l'autre côté de la chambre ont fait tout ce qu'ils ont pu pour prouver qu'ils avaient des raisons valides pour abolir le système des écoles séparées, mais je trouve que leurs arguments ont été bien pauvres, ils ont voulu nous faire entendre que s'ils voulaient protéger la minorité, s'était pour améliorer les écoles catholiques. Quelle absurdité. Pourquoi protéger la minorité quand elle n'est pas en danger? Pourquoi améliorer les écoles catholiques quand elles sont supérieures aux écoles protestantes? Il me semble qu'il vaudrait mieux être franc. Dites donc plutôt que vous voulez persécuter la minorité en

[illegible] droits les plus sacrés. Voilà la vérité, voilà ce que vous faites en ce moment. Prétendez-vous par ce moyen protestantiser nos enfants? Pensez-vous par là pouvoir nous anglifier? Si tel est le cas, vous vous trompez grandement. Savez-vous ce qui nous tient attachés à l'Angleterre? Ce sont les privilèges qu'elle nous donne, c'est la justice qu'elle nous rend. Quant à nos coeurs vous savez qu'ils sont français et qu'ils resteront toujours français. Quant à notre loyauté elle est indéniable: nous vous l'avons prouvée en maintes circonstances, èt si vous tenez à la garder, laissez-nous nos privilèges, respectez nos droits. N'ayant pas la compétence de traiter la question au point de vue constitutionnel aussi bien que je le désirerais, je n'entends pas la discuter au long. Depuis que la question qui nous occupe aujourd'hui à commencé à agiter le peuple de cette Province, ou depuis le fameux discours de McCarthy à Portage-la-Prairie, certains journaux publiés dans cette Province ont dit que le gouvernement du Canada, ou Sir George Cartier voulant protéger les catholiques du Manitoba avaient fait insérer une clause dans l'Acte de Manitoba pour une chose qui leur était parfaitement inutile et qu'ils n'avaient jamais même demandée. Et bien? Je dis que cela est complètement faux. D'abord, la section 22 de l'Acte du Manitoba garantit à la minorité, ses écoles séparées, qu'elle soit protestante ou catholique, et une preuve que cette loi a été faite aussi bien pour les protestants que pour les catholiques, c'est que les protestants étaient en minorité en 1870. De plus nous avons vu encore dernièrement sur les journaux la liste des droits que les habitants de la Rivière Rouge donnaient en 1870 à leurs délégués pour aller à Ottawa négocier les termes d'entrée du Manitoba dans la Confédération. Voici cette liste et l'article 7 nous prouve que les écoles séparées étaient une des conditions des arrangements entre les habitants de la Rivière Rouge et le gouvernement du Canada. Voïci cet article: "Que les écoles soient séparées, que l'argent public pour les écoles soit dstribué entre les différentes dénominations religieuses en proportion de leur population respective, et suivant le système de la Province de Québec."

Il est vrai que l'Honorable procureur général nous disait l'autre jour que cette liste des droits n'avait jamais été discutée par la convention qui siégeait au Fort-Garry le 25 Janvier 1870, ni par aucune autre assemblée Provinciale, et que c'étaient Louis Riel et l'archevêque Taché de St Boniface qui l'avaient préparée. Et bien! Je vous le demande, M. l'orateur: est-ce qu'il y aurait un seul membre dans cette chambre qui serait assez dépourvu de bon sens pour croire que des hommes d'état distingués comme Sir John A. MacDonald et feu Sir George Etienne Cartier auraient pris la peine d'envoyer des délégués d'Ottawa. avec toutes les difficultés qu'il y avait dans le temps pour se rendre au Fort-Garry, pour venir solliciter: prier deux ou trois individus d'envoyer des délégués pour traiter avec le gouvernement du Canada? Non. cela est absurde. Le gouvernement Provisoire des habitants de la Rivère Rouge était composé de douze conseillers élus par le peuple; ils représentaient la petite population de la Rivière Rouge, comme nous représentons la population de la Province de Manitoba dans cette Chambre, et ce sont eux qui ont préparé la liste des droits qui a été mise entre les mains des délégués pour aller traiter avec le gouvernement du Canada. Maintenant M. l'orateur, nous allons voir quel moyen la petite population de la Rivière Rouge a été obligée d'employer pour obtenir ces garanties. Nous avons été obligés de nous opposer par la force des armes, à la prise de possession de ce pays par le gouvernement du Canada. Pourquoi? Est-ce que c'était pour nous révolter contre Sa Majesté la Reine d'Angleterre? Non, certainement non. La drapeau anglais qui n'a cessé de flotter sur nos têtes en 1867 et 1870, rend un grand témoignage de notre loyauté envers Sa Majesté. Nous étions soumis à l'Angleterre, mais nous ne reconnaissions pas d'autre autorité: nous reconnaissions le Canada proprement dit comme une colonie soeur, et nous nous croyions justifiables de l'empêcher de prendre possession de notre sol, et nous nous croyions justifiables de le repousser même par la violence, et je vais vous dire pourquoi. Nous savons tous que la Reine donne à ses colonies la liberté de se gouverner elles-mêmes; nous étions une de ces colonies, et je vais vous prouver que le gou-

vernement de Sa Majesté était en notre faveur en 1870. (Ici je lis ce que Lord Granville, alors secrétaire pour les colonies écrivait au gouverneur-général du Canada, en 1869 et 1870.) Ce n'est pas tout M. l'orateur, je vous donnerai encore une autre preuve dans la personne de Sir J. Rogers, alors sous-secrétaire pour les colonies. Il écrivait alors au Gouverneur Général: "Les troupes ne devront pas êtres employées pour forcer la souveraineté du Canada sur les habitants de la Rivière Rouge lors même qu'ils refuseraient d'être admis." Ainsi, vu la grande distance qui nous séparait de l'Angleterre, nous n'avions dans le temps aucune communication avec l'Angleterre ou du moins elles étaient très difficiles et très lentes, tellement qu'il nous était impossible de pouvoir obtenir la protection de Sa Majesté sous un court délai. Et la situation était critique, il n'y avait pas de temps à perdre, on s'emparait de notre sol, vous vouliez vous emparer de notre colonie sans même nous consulter: vous vouliez vous emparer d'un territoire pour lequel nos pères ont tant combattu, pour lequel même un grand nombre d'entre-eux ont versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang, en combattant contre les aborigènes des différentes tribus qui s'opposaient au développement de notre petite colonnie. Voilà en peu de mots pourquoi nous nous sommes opposés à la prise de possession de ce pays. pourquoi nous n'avons pu voulu céder avant d'avoir obtenu que tous nos droits nous soient garantis. Maintenant, pourquoi exigions-nous ces garanties? Je vais vous le dire franchement: c'est parce que nous vous connaissions déjà; c'est parce que nous savions que vous étiez peu fiers de votre parole. Il est vrai que nous avions des écoles sans religion dans ce temps-là, mais on apprenait à lire, on s'instruisait, et pour ma part, j'en avais assez appris pour pouvoir vous connaître et pour savoir que nous ne pouvions guère compter sur vous, et je pense que nous en avons une grande preuve aujourd'hui. Bien que nous ayions obtenu que nos droits nous soient garantis par un acte du parlement fédéral confirmé par le parlement impérial, vous voulez encore aujourd'hui nous en priver. Vous me direz peut-être: Mais comment se fait-il que les Anglais ne se soient pas joints aux

Français en 1869, ils devaient aussi nous connaître!. A cela, je répondrai que les colons Anglais vivant alors en harmonie avec les colons Français sur les bords de la Rivière Rouge, vous craignaient aussi, mais ils n'avaient pas autant de raisons de vous craindre que nous, parce qu'ils étaient certains que l'usage de leur langue ne serait jamais aboli; ils avaient aussi raison de croire que leur liberté religieuse ne serait jamais affectée. Mais je suis certain M. l'orateur, qu'ils regrettent sincèrement aujourd'hui d'avoir constater que malgré que nous ayons été les pionniers de la civilisation sur ce territore, malgré que nous ayons été les créateurs de la Province du Manitoba, nous n'avons pas un seul représentant dans le Cabinet.

Mais nous ne sommes pas découragés, M. l'orateur, nous allons vous laisser aller seuls vous heurter, sur cette barrière infranchissable de notre constitution, et j'espère qu'avant longtemps, vous n'aurez que l'humiliation de nous remettre ce que vous nous arrachez aujourd'hui. Maintenant il ne me reste plus qu'à protester. Je proteste d'abord pour moi-même; je proteste au nom de ceux que je représente; je proteste pour tous mes compatriotes contre la violation de nos droits et je mets le gouvernement en garde contre les conséquences qui pourraient résulter de la mise à exécution de cette loi d'éducation, avant d'avoir reçu l'approbation de la plus haute autorité d'Angleterre. Pour ma part, je ne me soumettrai jamais tant que cette loi ne sera pas reconnue par nos plus hautes autorités.

Faisant allusion à ce discours la Croix de Paris, France, du 24 Avril 1890 fit les remarques suivantes:

Noble langage:—

Au Canada, pour arriver à répandre le protestantisme, on vient de supprimer le français dans les écoles de Manitoba. M. Jérome a protesté en ces termes: Prétendez-vous par ce moyen protestantiser nos enfants? Pensez-vous par là pouvoir nous anglifier? Si tel est le cas, vous vous trompez grandement. Savez-vous ce qui nous tient attachés à l'Angleterre? Ce sont les privilèges qu'elle nous donne; c'est la

justice qu'elle nous rend. Quant à nos coeurs, vous savez qu'ils sont français et qu'ils resteront toujours français. Le projet supprimant le français et les écoles séparées n'en a pas moins été voté par 19 voix contre 7.

LEGISLATURE du MANITOBA

Séance du mardi, 26 Février.

M. Martin Jérome propose, appuyé par M. Martin de Morris: Qu'une humble adresse soit présentée à son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de faire déposer devant la Chambre un état indiquant:

Les montants en principal et intérêt, payés par le gouvernement depuis le 1 février 1888, à même le fonds des enfants-métis; les noms des personnes qui ont reçues les dites sommes; le taux d'intérêt accordé par le gouvernement; le taux d'intérêt mentionné dans les hypothèques consenties pour garantir le prêt des dits deniers; le montant des dits deniers restant à payer.

En proposant cette motion M. Martin Jérôme dit:

Monsieur l'orateur,

Cette question nous reporte aussi loin en arrière que l'année 1870, lorsque le Manitoba fut transféré à la Puissance, et l'on se rappelle certainement comment les vieux colons de cette Province luttèrent alors pour obtenir du gouvernement d'Ottawo ce qu'ils réclamaient comme leurs justes droits.

Le résultats de leurs efforts fut que le gouvernement de la Puissance promit d'accorder des titres en bonne forme à tous les citoyens en possession paisible de propriétés immobilières, et nous, les vieux colons, connaissons par une triste expérience la manière dont a été exécuté cet engagement sacré. Le gouvernement émana aussi les Scrips de 160 acres pour les chefs de famille, et accorda 240 acres à chaque enfant. Un acte de la Législature du Manitoba fut passé, pour permettre aux enfants mineurs de disposer de leurs terres avec le consentement de leurs

parents. Le prix d'achat devait être déposé en cour au crédit du mineur et porter intérêt au taux de 12 pour cent jusqu'à ce que l'enfant eut atteint vingt-et-un ans.

Mais ces deniers ont été engagés par la cour dans des prêts de nature assez douteuses, et le résultat à été que les montants placés n'ont pu être recouvrés.

En 1885, le gouvernement de cette Province passait un acte par lequel les pertes subies dans ces prêts, étaient couvertes à même les deniers publics.

Mais un grand nombre d'enfants sont venus d'âge depuis que le premier acte à été passé. Ils avaient droit de recevoir le prix de vente de leurs terres, avec intérêt au taux de 12 pour cent par année. Quelle ne fut pas leur surprise, en trouvant qu'ils ne pouvaient recevoir que 4 ou 5 pour cent d'intérêt, qu'ils ne pouvaient même toucher au capital sans faire des dépenses considérables en frais de cour. On a même dit que $40.000 de ce fonds avaient été employés dans les élections, et le fait est que la population commençait à croire qu'il n'en restait plus du tout.

Ma motion, M. l'orateur, a pour but de jeter un peu de lumière sur ce sujet resté obscur, et de faire connaître exactement à la population Métisse ce qui leur est encore dû et ce à quoi leurs enfants doivent s'attendre. Sans doute, je crois que le présent gouvernement administre ces fonds avec un soin scrupuleux; mais je demande ces renseignements parce que je crains que l'administration passée n'ait pas fait preuve du même scrupule. J'engagerai dons le gouvernement à considérer ce sujet. Je lui demanderai de se rendre compte des termes de vente des terres en question, et, s'il est possible de payer sur les sommes données en dépot, le taux d'intérêt qui avait été stipulé en premier lieu.

Lettres Ouvertes.



Winnipeg, 17 Août 1910

Mes chers compatriotes,

Les circonstances qui se présentent aujourd'hui sont trop sérieuses pour les laisser passer sans élever la voix pour vous les exposer et vous mettre en garde contre les dangers dont la nation métisse est menacée.

Plusieurs fois déjà depuis son existence, comme nation, le peuple métis a été sérieusement éprouvé.

Sa vaillante défense de ses droits surtout en 1870 et en 1885, a rendu presque toutes les autres nations jalouses et elles semblent s'être toutes donné la main pour trouver les moyens les plus efficaces pour nous faire disparaître comme nation.

Pour atteindre ce but, chaque nation travaille suivant sa manière : Il y en a qui ont employé la violence et le despotisme ; d'autres, plus sages, s'ingénient à faire croire à la jeunesse métisse qu'elle appartient à une race trop humble et trop inférieure aux autres races du pays : cela est fait en vue d'éteindre leur patriotisme ; d'autres plus rusés, viennent maintenant se servir de la religion et des flatteries en nous attribuant des mérites que nous ne possédons même pas : pis que cela, ils vont jusqu'à employer les menaces pour gagner les plus instruits parmi nous et par conséquent les plus capables de prendre les intérêts de notre nation.

Encouragés par les succès qu'ils ont remportés sur la faiblesse de quelques-uns de nos meilleurs hommes, ils s'enhardirent et, par un acte audacieux, ils résolurent de faire reformer la constitution de l'association St.-Joseph de l'Union Métisse en lui donnant un caractère purement religieux.

D'après ce nouveau projet, la qualification pour être membre actif de l'association est d'être catholique pratiquant. De plus, son premier mot d'ordre est la soumission entière à l'autorité ecclésiastique. Enfin d'après le nouveau projet, qui est loin d'être encore complètement réalisé, ce ne serait ni plus ni moins qu'une association purement religieuse.

Après avoir mûrement réféchi, je me demande si nous n'avions pas déjà la meilleure société religieuse et s'il serait nécessaire d'en établir une autre qui aurait pour principal effet d'affaiblir le vrai principe de notre association nationale. En effet n'appartenons-nous pas à la société des fidèles, unis entre eux, que les prêtres ont pour mission de diriger en prêchant par la parole et par l'exemple.

Si le mot "pratiquant" avait pour effet de rendre les Métis bons et fevents catholiques, je dirais: "Très bien, c'est parfait." Mais les fonctionnaires de notre religion ne peuvent pas, par leur parole et leur influence, obliger tous les Métis à pratiquer leur religion comme ils devraient le faire. Comment voulez-vous que le seul mot "pratiquant", dans une constitution, les oblige à le faire?...... Cependant ce mot "pratiquant" a pour effet de disqualifier un grand nombre de Métis, puisqu'un catholique non pratiquant ne peut être admis comme membre de l'association. Or, combien en voit-on de bons patriotes qui ne pratiquent pas leur religion aussi bien que d'autres, plus hypocrites peut-être, mais qui sont toujours prêts à tout sacrifier pour leur nation.

Je vous en donnerai un exemple entre mille: un M. Beaugrand, ancien propriétaire de la "Patrie" de Montréal, passait pour un athée; n'est-il pas vrai cependant qu'il souscrivait presque seul l'argent nécessaire pour faire instruire le fils de notre regretté chef Louis Riel? Aussi pourquoi avoir accepté l'argent de cet homme puisque vous répudiez tous ceux qui ne sont pas catholiques pratiquants?

Non cela est absurde: ce mot "pratiquant" n'a d'autre effet que de répandre la division parmi les Métis.

J'espère donc avoir convaincu tout homme bien pensant que ce mot "pratiquant" est inutile pour la religion et est un obstacle à l'union des enfants de la

nation métisse. C'est pourquoi je suis décidé à combattre par tous les moyens possibles ce nouveau projet inspiré dans le seul but de nous diviser et, par là nous anéantir comme nation dans un avenir prochain.

Je dois vous dire maintenant que, depuis l'assassinat de notre glorieux chef sur l'échafaud de Régina, je me suis toujours fait un devoir d'observer les conseils que Louis Riel nous a donnés avant de nous laisser. (C'était en 1883, je crois, si ma mémoire ne me fait pas défaut). Il nous disait entre autres choses: "Respectez vos prêtres: ils forment un grand cercle . Marchez toujours autour de ce cercle, en vous inclinant; mais prenez garde d'y entrer, une fois entrés, vous aurez beau vous débattre, votre existence nationale sera bientôt éteinte."

En aceptant le nouveau projet de constitution de notre Association Nationale, tel qu'il est actuellement rédigé, vous marchez à grands pas dans ce cercle dont nous parlait notre vénérable chef.

C'est pourquoi je me fais un devoir de venir encore une fois vous exposer le danger qui vous menace; et c'est pourquoi je jette la responsabilité sur tous ceux qui, soit par intérêt ,ou ambition personnelle, ou pour fins politiques, ou par trahison ou même par ignorance, se rendraient coupables de faire adopter ce projet tel qu'il est rédigé actuellement et qui sera la cause principale de l'anéantissement de la nation métisse.

Je proteste en mon nom et au nom de tant de bons patriotes qui tiennent sûrement à la vitalité de la nation métisse contre ce malheureux phénomène qui, comme Judas, vient nous trahir par un baiser.

J'espère donc que tous les bons Métis se donneront la main comme un seul homme pour déjouer les efforts coalisés contre nous.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le numéro du Manitoba du 10 courant je remarque une communication qui a pour titre: "Lettre ouverte à Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du Canada." Cette lettre est signée par 18 citoyens respectables et presque tous, en politique des libéraux, et, bien que je partage jusqu'à un certain

point les idées sur les questions qu'ils ont posées à Sir Wilfrid Laurier, je me permettrai dans l'intérêt du parti libéral et des Métis en particulier, de leur faire remarquer que je crois sûrement que les paroles de Sir Wilfrid n'ont pas été fidèlement rapportées par la presse.

J'étais moi-même un auditeur attentif des discours prononcés par Sir Wilfrid Laurier à Ste Anne-des-Chênes, et, lorsqu'il a prononcé le mot "inspiré" j'ai compris qu'il s'appliquait purement "à la politique inspirée par le clergé aux Métis."

Mais je n'ai pas compris un seul instant que Sir Wilfrid Laurier voulait faire allusion aux événements de 1869-70, et cela pour une bonne raison, c'est qu'il est à la connaissance de tous ceux qui ont voulu voir et entendre que Sir Wilfrid a pris la part des Métis en 1870 et qu'il ne s'est pas gêné de dire en plein parlement que les Métis avaient été persécutés par le gouvernement de Sir John Mac-Donald; que, lui, il approuvait les Métis de s'être opposés à l'entrée des territoires dans la Confédération et que, s'il avait été lui-même sur les bords de la Rivière Rouge, il aurait épaulé son mousquet pour les défendre.

Tous ceux qui connaissent Sir Wilfrid savent qu'il ne se contredit jamais; s'il dit une chose aujourd'hui, il ne vient pas dire le contraire le jour suivant.

Dans tous les cas, si Sir Wilfrid voulait faire allusion à l'inspiration concernant les troubles de 1870 (que cette inspriration soit venue du Rév. Mgr Ritchot qui a été l'inspirateur de cette soi-disant rébellion, ou de Riel), je suis parfaitement d'accord avec ceux qui ont signé cette lettre ouverte.

Je dois cependant ajouter que les signataires de cette lettre ont été imprudents en la publiant car elle semble avoir été inspirée par les Conservateurs, puisqu'elle ne peut avoir pour effet que de diviser les Métis et leur faire perdre leur confiance en Sir Wilfrid Laurier et dans le parti Libéral.

Martin Jérôme.

Monsieur le rédacteur,

Je dois quelques mots d'explications à Messieurs Riel et Nault pour ce qu'ils appellent les inexactitu-

des que j'ai pensé dire au public. J'ai dit qu'un M. Beaugrand, journaliste de Montréal avait souscrit presque à lui seul les fonds nécessaires à l'éducation du fils de feu M. Louis Riel. Je me suis basé pour le dire sur deux lettres publiées dans son journal "La Patrie", sur la première il disait que le jeune Riel serait instruit lorsqu'il fournirait seul l'argent pour le mettre au Collège. Sur la seconde qui à été reproduite sur un journal anglais il disait que la somme souscrite par les amis était minime mais que lui, payait pour faire instruire le jeune homme. A ma connaissance ces lettres n'ont jamais été contredites; de plus, d'après les renseignements que j'ai reçus de M. W. J. Robinson, dont pare M. Riel, envoya un jour M. Chrysostôme Bosquet chez M. Joseph Riel dire au jeune Jean Riel que les principaux Libéraux de la Province de Québec le faisaient demander sans délai pour le mettre au Collège et que lui M. Robinson l'avait accompagné jusqu'à Montréal, lui avait payé son billet de passage et ses dépenses de voyage et, chose étrange, dit-il, les Riel ne m'ont jamais témoigné aucune reconnaissance pour tous les services que j'ai rendus au jeune Riel. Alors, j'en ai conclu que c'était vraiment M. Beaugrand et autres qui avaient payé pour l'éducation de feu Jean Riel. M. Beaugrand étant mort, je ne chercherai certainement pas la preuve de mes avancés. Ce serait inutile d'ailleurs puisque je n'ai jamais dit que l'argent de M. Beaugrand avait été envoyé à la famille Riel.

Quant à ce qui concerne Sir Wilfrid Laurier je crois que les explications qu'il a données dans sa réponse à M. Jos. Riel couvrent en effacent toutes les questions de Messieurs Riel et autres sans qu'il fût nécessaire d'ajouter le post-scriptum que M. Joseph Riel a publié au bas de la réponse de Sir Wilfrid. Sir Wilfrid pensait probablement s'adresser à des personnes assez compétentes pour bien comprendre ses explications sans être obligé de répondre à chaque question séparément.

Il ne faut pas oublier que, quoique nous nous sommes crûs justifiables dans de telles circonstances de prendre les armes en 1869 sans la permission de Sa Majesté la Reine Victoria, nous avons jusqu'à un certain point violé la loi, car nul, sous la couronne

Britannique n'a le droit de prendre les armes sans le consentement du roi. Je crois qu'il est bon dans l'intérêt de tous ceux qui sont intéressés de publier ici les explications que j'ai données dans un discours écrit que je devais prononcer à ce sujet, à l'occasion du banquet donné à St. Norbert pour la commémoration de l'érection d'une croix par les Métis en 1869. mais auquel une maladie sérieuse dans ma famille m'empêcha d'assister.

Martin Jérôme.

20 septembre 1910.

Il est peu de circonstances dans ma vie où j'ai éprouvé autant de plaisir qu'en prenant ma place à cette table. J'ai été invité à répondre au toast du Canada, je désirerais en cette occasion avoir le temps de traiter cet important sujet comme je le voudrais, mais en ce jour qui intéresse plus particulièrement le peuple Métis, mes pensées sont avant tout à ma nation, cependant je ne peux procéder sans dire un mot des Canadiens-Français. Il est dit que le vice des démocrates est d'ordinaire de flatter les foules; bien qu'étant démocrate je ne sais pas plus flatter les foules que les individus. Je ne m'abaisserai jamais à ce rôle, il est ici juste de reconnaître avec quelle remarquable souplesse les Canadiens-Français se sont adaptés à toutes les réformes par où ils ont dû passer, la constitution de 1775, celle de 1791, celle de 1841 et finalement le présent régime de la Confédération.

Sous ces différents régimes ils ont produit des hommes dont toute race serait glorieuse. Je ne rappellerai ici que quelques uns des Canadiens-Français qui not joué un grand rôle dans les affaires politiques du Dominion. Papineau, Lafontaine, Morin, Cartier, Mercier, Chapleau et celui qui maintenant préside avec tant de dignité aux affaires du pays, de l'Atlantique au Pacifique. Ce qui nous fait plaisir d'admirer c'est qu'il n'est en rien surpassé par les premiers hommes d'Etat du monde entier: Sir Wilfrid Laurier.

Après ces mots je vais vous faire un bref récit des événements de ce qu'on a appelé la rébellion des Métis de la Rivière Rouge en 1869-70.

Il est certainement impossible d'entreprendre l'histoire de cette soi-disant rébellion sans abuser de votre patience, mais j'aimerais à vous offrir quelques arguments des faits démontrant que les Métis n'étaient pas aussi coupables vis-à-vis des autorités britanniques que certains historiens ont voulu le faire voir. En l'année 1868 vient de mûrir une agitation commencée par George Brown, le grand chef libéral de ces jours, appuyé par plusieurs membres du parlement, entre autres surtout l'Hon. William McDougald qui fut plus tard nommé Lieutenant Gouverneur du Manitoba, mais qui n'est jamais entré dans ses fonctions, l'objet de cette agitation était d'étendre le Dominion du Canada à travers le continent d'un Océan à l'autre, la Compagnie de la Baie d'Hudson s'y opposa avec force, insistant sur ses droits primordiaux sur ces vastes plaines de l'Ouest de l'Amérique du Nord; finalement cette compagnie consentit à vendre ses droits pour une somme en argent de £300.000, et plus encore se réserve à peu près 50.000 acres de terrain autour de ses forts ou Stations; la 20ième partie de chaque Township qui devait être plus tard arpenté.

Le 28 septembre 1869, l'hon. Wm. McDougald fut nommé Lieutenant Gouverneur des nouveaux territoires et sans attendre les formalités nécessaires il partit pour la Rivière Rouge et en octobre il arriva à Pembina, sur la frontière internationale à une soixantaine de milles d'ici.

Nous ne devons pas oublier qu'aussitôt entrèrent en scène deux hommes des plus populaires qui devaient jouer un grand rôle dans l'histoire de la colonie: le Rév. M. Ritchot et Louis Riel. A eux fut imposé le devoir d'exposer l'impardonnable faute des autorités canadiennes dans leur ardeur de prendre possession du pays.

La grande et impardonnable faute du gouvernement lorsqu'il acheta les droits de la compagnie de la Baie d'Hudson fut d'ignorer, ou de refuser de reconnaître les droits des habitants de la Rivière Rouge, l'erreur fut de ne pas respecter le mérite d'un peuple peu nombreux sans doute, ni de haute éducation, mais qui avait montré un haut degré d'intelligence et beaucoup aimé la civilisation. Le gouvernement ne tint aucun compte des établissements créés au

prix de grands sacrifices par les Métis sauvages; au lieu de nous consulter il nous envoya des arpenteurs qui sans égard aux usages du pays coupaient nos terres en tous sens. Quoiqu'intelligents, les Métis n'étaient aucunement initiés à ces manières de procéder; ils ne pensaient qu'à vouloir le respect de leurs droits, ils pensèrent que le temps était venu où ils devaient décider et ils agirent. M. Ritchot, l'esprit drigeant des Métis qui dans sa jeunesse avait eu une certaine expérience des différents régimes opérés sur les bords du Saint-Laurent fut celui qui donna le premier signal, mais nous devons ici dire toute la vérité.

Plusieurs journaux auparavant, quelques citoyens bien pensants peut-être mais pas familiers avec les nouvelles lois, avaient commencé une agitation afin de forcer la compagnie de la Baie d'Hudson a donner une partie des £300.000 qu'elle avait reçues du gouvernement du Dominion.

Cet absurde procédé ainsi que bien d'autres furent arrêtés par Louis Riel qui avait un talent irréfutable et une haute éducation; quoique possédant très peu d'expérience, son jugement sain uni à la sagesse de M. Ritchot, devenaient une force pour le bien des Métis.

Il ne faut pas oublier que les Métis dans leur simplicité n'ignoraient pas qu'ils vivaient sous le drapeau britannique. Ils savaient qu'ils n'avaient pas le droit de prendre les armes sans le consentement de leur gracieuse Reine pour qui ils ont toujours eu la plus grande dévotion, la preuve en est que le drapeau britannique n'a pas cesser de flotter sur leur tête durant toute cette période de troubles. Ceci est une réelle affirmation de leur loyauté envers la couronne. Ils savaient encore que l'Angleterre donnait à ses colonies le droit de se gouverner elles-mêmes et nous étions dans une de ses coolnies. Laissez-moi Messieurs, ici vous donner une comparaison: les Métis savaient que la soeur aînée d'une famille n'a pas le driot parce qu'elle est plus forte que ses petites soeurs plus jeunes qu'elle de s'emparer de leurs biens. Ontario et Québec ou le Canada proprement dit était notre soeur aînée: ce n'était pas une raison pour s'emparer de nos terres sans notre consentement. Cependant le Canada prenait les moyens de

le faire : la grande distance qui nous séparait de l'Angleterre, les communications difficiles et lentes pour pouvoir obtenir la protection de la couronne nous plaçaient dans une position tendue et l'ennemi était à nos portes il n'y avait pas de temps à perdre.

Dans cette circonstance nous nous crûmes justifiables de nous opposer même par la force à l'invasion d'un territoire sur lequel nous avions toujours eu jusque là le suprême contrôle. Nous ne voulions pas faire partie du Dominion avant que nos droits primordiaux aient été reconnus et garantis.

Pour en arriver à cette fin, il était absolument nécessaire de s'opposer à l'entrée du Lieutenant-Gouverneur dans la colonie ; comme il ne restait aucune autorité compétente pour administrer les affaires de la Colonie il était nécessaire d'établir un gouvernement provisoire afin de maintenir l'ordre et négocier les termes de l'entrée des territoires dans la Confédération : après avoir adopté ce moyen, il devenait également nécessaire de ne laisser personne entretenir aucune hostilité contre le Gouvernement Provisoire.

Dans l'affirmation de notre autorité nous avons érigé une barrière près de la Rivière Salle et placé une garde de bons patrotes.

Une délégation fut aussi envoyée au Lieutenant-Gouverneur sur la frontière internationale avec une lettre lui défendant de pénétrer dans la Colonie, cette délégation était composé de Messieurs Janvier Ritchot, Benjamin Nault et celui qui a l'honneur de vous adresser la parole en ce moment. Ce court exposé était les premiers pas faits par les Métis afin de signifier leur opposition à la manière de s'emparer de leur territoire en 1869-70.

N'ayant pas le temps ni les moyens de vous donner toute l'histoire détaillée des faits dont je viens de parler, laissez moi ajouter quelques mots concernant l'union qui devrait exister entre nous. Nous devons commencer par garder imprégnée en nous l'idée de la grandeur du rôle que nos Pères ont joué dans ce pays. Nous ne devons jamais oublier les nombreuses victoires qu'ils ont remportées malgré leur faiblesse numérique ; cela parce qu'ils étaient unis ; pourquoi ne marcherions nous pas sur leurs traces, marchons la main dans la main, méprisons tou-

tes nos petites causes de discorde ; après tout, au diable les partis : notre nationalité avant tout.

Prenez les avis d'un patriote sincère qui vous aime et ne vous souhaite que du bien. Par ces moyens soyez assurés que vous resterez encore une force dans le pays.

Nous devons aimer notre nationalité, notre Province, notre pays parce que c'est ici que nos Pères sont nés ! C'est sur ce sol qu'ils ont vécu, aimé, prié, chanté, travaillé, souffert et où ils sont morts. Ne voyez-vous pas tous les jours les traces où ils ont joué, pêché et chassé. Ah, n'oublions pas de traiter avec respect et vénération tous les sentiers qu'ils ont parcourus dans la vie.

Messieurs je ne puis m'empêcher de vous répéter ce que je vous ai si souvent dit en relation de ces mémoires nationales. En dépit de tout ce que le monde peut dire, ne rougissons jamais de notre nationalité, ne sommes-nous pas les vrais descendants de la race la plus noble qui vit sous le soleil, de cette France qui a toujours été la plus juste et la plus généreuse des nations, dont le drapeau à parcouru toutes les parties du globe ; elle n'a jamais hésité à verser son sang pour défendre les faibles et les opprimés. Quoique nous vivions dans un pays peuplé par beaucoup de nations, soyons d'abord loyaux au drapeau sous lequel nous vivons et soyons justes envers tout le monde. Sachons non seulement être justes mais soyons aussi généreux ; que toutes nos actions dans la Confédération soient marquées par cette générosité qui à marqué celles de nos ancêtres d'Europe.

Martin Jérôme.

Un M. Hay de St. Andrew ayant critiqué une partie de ce discours sur le "Free Press", disant entre autres choses que "l'Union Jack" ou le drapeau britannique n'avait pas toujours été hissé par le Gouvernement Provisoire et faisant allusion à ce que Monseigneur Taché avait dit à ce sujet, je lui ai répondu par la communication suvante sur le même journal, ce qui le le fixera pour toujours.

A M. L'Editeur du "Free Press"

Monsieur,

Dans un numéro de date récente, le "Free Press'

dit : Les vues de M. Jérôme sont critiquées : en premier lieu ce que M. Hay a critiqué ce ne sont pas simplement mes vues mais ce sont des faits que je réaffirme étant la vérité. Je n'ai pas l'intention d'entrer en controverse avec M. Hay, ceci pour plusieurs raisons. Il ne me semble pas être de bonne foi quand il nie les faits en m'accusant d'altérer la vérité ; je n'ai dit que ce que j'ai personnellement vu et entendu, il semble même vouloir me faire croire que M. O. Donahue était le représentant des Féniens, dans le mouvement ici ; il ne parle que par ouï dire. La vérité est que M. O Donahue n'était qu'un membre d'une congrégation de frères à St. Boniface et comme les hommes instruits étaient rares dans le pays, M. Riel s'en est servi pour tenir les livres du Gouvernement Provisoire.

Si M. O Donahue s'est joint au mouvement des Féniens aux Etats-Unis après les difficultés ici, cela n'a rien affaire avec le passé.

En dépit de tout ce que disent les fanatiques qui refusent de croire la vérité, et malgré même ce que peut avoir dit Mgr Taché, je réaffirme que le drapeau britannique, ou "l'Union Jack" à été continuellement hissé par les ordres de M. Riel et du Gouvernement Provisoire. Je dirai plus : en janvier 1870, j'ai moi-même entendu Riel demander pourquoi le drapeau n'est pas hissé ce matin, quelqu'un répondit que c'était par oubli : Il disait que le drapeau devait être hissé et flotter régulièrement.

Quant au drapeau fleurdelisé dont M. Hay parle, il était hissé de temps à autre, mais seulement à l'occasion de certaines démonstrations. Je vois que j'ai chatouillé la susceptibilité de ceux qui ont toujours représenté les Métis comme des bandits des montagnes qui ne veulent reconnaître aucune autorité, et ils ont honte lorsque le peuple est renseigné sur la vérité.

M. Hay nous dit qu'il aurait été bien mieux d'avoir laissé le Gouvernement Canadien prendre possession de la colonie, et ensuite commencer une agitation constitutionnelle pour obtenir nos droits. Cela aurait certainement été une politique avantageuse. Après avoir négocié et obtenu les prétendues garanties de nos droits par un acte du Parlement du Cana-

da, une partie de ces droits ont été jetés à tous les vents. Que serait-il donc arrivé si nous n'avions obtenu aucune garantie. Le Dr Bryce à été lui-même obligé de reconnaître que le Gouvernement avait été la cause de toutes les difficultés dans cette affaire; il est admis dans les mémoires de Sir John Macdonald que les chefs Conservateurs étaient bien mécontents de la manière dont es envoyés Canadiens avaient conduit les affaires. Mais c'étaient des politiciens influençables; il était aisé dans ce temps de jeter le blâme sur les Métis, c'est sur cela qu'a grandi la légende historique qu'il est temps de dissiper.

Martin Jérôme.

Janvier 1914.

Discours prononcé à l'occasion de la célébration de la fête Nationale Métisse à Ste. Anne.

Mesdames et Messieurs,

Après les éloquents plaidoyers partiotiqeues que vous venez d'entendre, il ne me reste certainement que très peu à dire qui pourrait vous intéresser; cependant la tâche que vous m'imposez m'est particulièrement agréable, mais au moment de m'en acquitter l'émotion que provoque toujours la célébration de notre fête nationale vient encore s'emparer de mon âme, et l'expression que je lis sur vos figures me gagne également. C'est qu'elle évoque tout un monde de souvenirs à la fois pénibles et charmants, c'est qu'elle rappelle des jours amers et des jours qu'il fait bon d'avoir vécu.

Ce jour-ci nous rappelle le nom d'un grand patriote, ce grand patriote c'est Louis Riel qui nous a tant aimés. Il a été le fondateur de l'association St Joseph dont nous célébrons la fête en ce moment, c'est l'héritage le plus précieux qu'il pouvait nous laisser, et bien qu'il dorme depuis 29 ans, maintenant je lui dis: "Venez Riel, cette fête est la vôtre, venez voir la propagation de vos projets d'avenir. Ah venez car votre ombre seule protégera vos compatriotes qui vous pleurent encore et qui ne vous oublieront jamais. Ah, vous tous, Métis-français, venez lui offrir la place que la patrie donne à ses héros, que le peuple donne à ses bienfaiteurs, la place qu'une main invisible mais juste donne aux victimes de la justice des hommes, car cette main invisible existe. C'est elle qui tout doucement quand l'heure a sonné, quand les passions se sont tues, quand le temps à effacé de son aile les haines et les rancunes. C'est elle qui écrit en caractères que le temps n'efface plus les mots: Apothéose et réhabilitation. Oui cette fête est bien une apothéose et une réhabilitation de ce vaillant patriote aux idées généreuses, aux vastes visions d'avenir, au coeur vraiment Métis, réhabilitation de ce héros

tant calomnié, tant persécuté qui tomba sur l'échafaud de Régina dont l'histoire n'a pas encore dit le dernier mot. Ah, chers compatriotes, n'oublions jamais nos grands hommes, ne détruisons jamais nos grands patriotes quand nous en avons, aimons les, et respectons les toujours durant leur vie et après leur mort. Je suis sûr que pas un d'entre vous n'aurait la volonté de vouloir les détruire, mais n'oubliez pas que les patriotes ne se détruisent pas seulement avec des cables ou des fusils, il y a un autre moyen de les détruire, lorsqu'il s'agit par exemple de seconder leurs efforts, lorsqu'il s'agit de les appuyer pour sauvegarder votre intérêt national et que vous restez sourds à leur appel, et que vous les abandonnez, vous les détruisez comme vous vous détruirez vous mêmes.

Nous sommes ici réunis aujourd'hui pour fêter notre origine, c'est la fête de l'Union Métisse, nous venons revendiquer l'honneur de son fondateur et réchauffer ensemble ce sentiment national qui à toujours animé l'âme de nos Pères, nous venons donner l'exemple à notre jeunesse qui ne fait qu'entrer dans le monde, et qui ignore encore ce qu'ont été et ce qu'ont fait pour eux ceux qui les ont précédés dans la vie, il est donc de notre devoir de les instruire et d impregner en eux le patriotisme afin de faire germer dans leur coeur le sentiment national qui est la perception que l'âme a pour le sens. Pour cela il est nécessaire de faire passer devant eux les exploits de leurs ancêtres et tous les sacrifices que leurs pères se sont imposé pour les conserver comme nation.

Maintenant, Messieurs, dans l'intérêt de tous ceux que cela regarde je me permettrai de faire un petit reproche aux orateurs non seulement à ceux qui m'ont précédé à cette tribune, mais à tous ceux qui dans le passé ont adressé la parole dans des occasions semblables de ne jamais mentionner le nom de Louis Riel qui est le plus éminent et le plus grand patriote du peuple Métis. Je crois que c'est une erreur de leur part, car si vous pouvez être bon patriote, ce n'est pas en proclamant bien haut votre patriotisme que vous impressionnerez beaucoup notre jeunesse qui sait déjà ce que vous êtes. Maintenant je m'adresse plus particulièrement à la jeunesse, aux enfants. Je vous recommande de ne jamais oublier que Louis

Riel à été le chef de notre nation, et qu'il a sacrifié jusqu'à la dernière goutte de son sang pour nous tous. Il a été notre plus grand bienfaiteur. N'oubliez jamais que sans lui et vos vieux parents qui l'ont secondé dans ses efforts, la paroisse de Ste-Anne et presque toutes nos autres paroisses françaises de cette Province, n'existeraient plus aujourd'hui comme paroisses françaises et catholiques et toutes nos familles Métisses et Canadiennes-Françaises seraient dispersées parmi les autres nations protestantes, et vous n'auriez peut-être pas même l'avantage de rester assez près d'une église catholique pour pouvoir assister à la Messe tous les dimanches.

Pour me résumer, chers enfants, je désire et souhaite de tout mon coeur que ce que je viens de mettre devant vos yeux reste gravé dans votre coeur et votre mémoire, et je vous prie de ne jamais rougir de votre nationalité, n'hésitez jamais de dire que vous êtes Métis, et soyez certains que vous serez bien plus respectés des autres nations. Prenez toujours les conseils des anciens, de vos vieux parents, aimez vous les uns les autres, et soyez assurés que la divine Providence vous protégera, et dans les générations futures vos descendants aimeront encore à dire je suis de la grande famille Métisses qui a tant fait pour ma religion et la civilisation de mon pays.

Fête Nationale des Métis.

L'Union Métisse St. Joseph a célébré dignement sa fête nationale à St Vital, mardi le 16 courant.

. Le pique-nique, dans l'après-midi, a été très bien réussi. Les tables étaient bien garnies. es courses ont été très intéressantes.

Le soir il y a eu des discours prononcés par MM. J. E. Cyr, M.P.., Joseph Bernier M.P.P., Martin Jérôme, Horace Chevrier, Rousseau et Lagimodière.

Nous donnons ici le discours prononcé par M. Jérome.

Je vous remercie de l'honneur et la confiance que vous me témoignez en m'invitant à adresser la parole à l'occasion de cette grande fête. Je regrette cependant qu'étant veu ici plutôt pour entendre les paroles chaudes des orateurs nommés pour la circonstance et pour encourager le patriotisme, je ne pourrai certainement pas me rendre digne de la tâche que vous m'imposez; d'ailleurs après les éloquents plaidoyers patriotiques que vous venez d'entendre, je me demande ce que je pourrai ben vous dire pour vous intéresser davantage.

Je dois d'abord remercier ici publiquement les membres de cette association de l'honneur qu'ils m'ont encore une fois témoigné en me choisissant comme président honoraire de l'Association St. Joseph. Je l'accepte comme un témoignage de gratitude de votre part, et je vais vous dire pourquoi depuis la mort de notre regretté Louis Riel je ne crois pas me tromper en disant que j'ai été le seul Métis Canadien-Français qui n'a jamais manqué une occasion de défendre la nation Métisse dans les jouraux à chaque fois que les Métis ont été attaqués; je n'ai jamais hésité un moment, je les ai défendus avec énergie. C'est pourquoi en m'honorant ainsi vous honorez toute la Nation, et vous me donnez du courage pour continuer à vous défendre.

Messieurs,

Les quelques pages de notre histoire, si fidèlement rapportée par les orateurs qui m'ont précédé doivent vous avoir sérieusement impressionnés; elles doivent avoir touché profondément vos âmes, et les hauts faits de vos ancêtres doivent rester gravés dans votre coeur et votre témoignage; cela vous donnera du courage pour continuer l'oeuvre que nos pères ont si bien commencée, qu'ils nous ont laissée en héritage et que nous avons la mission de continuer.

En consultant l'histoire nous constatons que dans les deux derniers mois de juin et de juillet se trouvent deux dates anniversaires de grands événements opérés au Canada; en effet c'est le 9 juin 1534 que Jacques Cartier ce grand navigateur français débarquait sur les bords du grand fleuve, ce majestueux St Laurent, qu'un grand nombre de ceux qui m'écoutent en ce momen ont eu le plaisir de contempler.

Est-ce le simple hasard qui conduisit ce noble navigateur vers notre beau pays.

Est-ce le hasard qui dirigea nos ancêtres vers ces vertes plaines de l'Ouest.

Non, la Providence a voulu que les aborigènes de cette partie du Nouveau-Monde reçussent de nos pères les lumières de la foi et de la civilisation; ils remplissaient une destinée. Dieu dans sa sagesse a voulu former une nation des descendants de race européenne avec celle des divers tribus indiennes de ce vaste pays,et, nous Métis-Canadiens-Français, nous sommes une tige provenant de cette race, nous avons aussi notre destinée, et comme nos pères sachons la remplir.

Si je consulte encore l'histoire et me demande qui habitait les bords de la Rivière Rouge au commencement ru siècle dernier c'était de braves Canadiens Français nos grands pères, nos pères, leur famille Métis que le 16 juillet 1818 saluèrent avec bonheur l'arrivée de deux missionnaires dont les noms sont vénérés dans chacune de nos familles; nos pères leur avaient préparé les voies, remplissant là encore cette destinée.

Dieu témoin de leur foi, leur envoyait des minis-

tres pour compléter et couronner leur oeuvre — vous avez sans doute reconnu dans ces missionnaires les regrettés Mgr Provencher et M. Dumoulin qui ont laissé de si bons souvenirs au milieu de nous, et dont l'oeuvre a été continuée avec tant de dévouement par leurs successeurs; avec eux nous avons continué la mission de nos pères en leur servant de rempart au milieu des tribus sauvages. Nous avons été leurs interprètes et par l'ascendant que nous pouvions exercer sur ces peuplades barbares, nous avons contribué notre part à leur civilisation. Nous remplissions notre destinée.

Maintenant est-ce que notre mission serait terminée, est-ce que notre destinée s'arrêtera là, est-ce qu'il ne reste plus rien à faire? Ah non, messieurs, notre mission n'est pas encore terminée et il reste toujours beaucoup à faire. Il est de notre devoir d'imprégner dans l'esprit de nos enfants les faits héroïques de nos pères, il faut leur faire comprendre que s'ils veulent marcher sur les traces de leurs ancêtres ils n'ont rien à craindre, car ce grain qui a été mis en terre, qui a germé, cette tige dont je vous ai parlé il y a un instant, est devenue un arbre puissant nourri d'une sève généreuse, du sang de nos martyrs religieux et politiques, tous ces rameaux continueront à s'étendre pour abriter la nation Métisse sur ce continent américain.

Depuis que nous sommes entrés dans la Confédération Canadienne, nous avons bien des f[illegible] été éprouvée, nous avons été obligés de lutter e[illegible] le combattre presque continuellement pour con[illegible] nos droits et privilèges, qui nous ont été garantis par la constitution et nous n'avons pas trop souff[illegible] Cela est dû au dévouement de notre clergé et de [illegible]s hommes d'Etat qui n'ont jamais failli à la tâc[illegible] Dans l'intérêt de la Paix, nous avons plus d'un[illegible]s été forcés de faire des concessions. Il faut de la [illegible]rance de part et d'autre.

Je dois cependant vous dire que je su[illegible] fortement opposé d'en faire trop, de ces conc[illegible]ns. Si nous cédons trop facilement, on nous croira [illegible]les et nous perdrions du terrain pouce par pouc[illegible] les jours.

Lorsqu'on vient toucher à nos droits e[illegible] pri-

vilèges, il serait lâche de notre part de nous les laisser enlever sans protester énergiquement.

Je n'ai maintenant que quelques mots à ajouter au sujet de l'union. Il importe de se pénétrer de la grandeur du rôle que nos pères ont joué dans ce pays. Il ne faut pas oublier les nombreuses victoires qu'ils ont remportées, bien que faibles en nombre, en étant unis. Et pourquoi ne ferions-nous pas comme eux? Pourquoi ne pas suivre leur exemple? Unissons-nous, faisons disparaître tout dissentiment qui peut exister entre nous. Après tout, au diable les partis. Notre nationalité avant tout. Tenez messieurs, prenez les avis d'un patriote sincère qui vous aime et qui ne désire que votre bonheur, et soyez certains que vous pourrez encore faire poids dans la balance des affaires de l'état. Et malgré tout ce qu'on peut dire de notre nationalité, nous ne sommes pas plus méchants que les autres nations. Il est beau, oui, ça fait du bien au coéur, de pouvoir constater que pas un seul Métis-Français n'a encore renié ces deux grands principes de sa nationalité, et qu'il a appris sur les genoux de sa mère, sa langue et sa foi religieuse.

Nous devons aimer notre nationalité, notre pays et pourquoi? C'est parce que c'est là que nos pères sont nés. C'est parce que c'est sur ce sol qu'ils ont vécu, qu'ils ont aimé, prié, chanté, travaillé, lutté, pleuré, souffert et où ils sont morts. Ne voyons-nous pas toujours leurs traces où ils ont joué, chassé, pêché? N'hésitons pas de vénérer, de baiser le sentier du passage de leur vie.

Nul ne peut servir deux maîtres.

Le Nationalisme, le Clergé et la Religion.

Nationalisme veut dire attachement à tous ceux avec qui nous sommes alliés par le sang et la Patrie, c'est un sentiment tellement naturel chez l'homme qu'àmoins d'être tout à fait dépourvu d'intelligence et de sens commun, toute personne est portée à aimer et à sympathiser avec ceux de sa nation préférablement aux autres Nations, c'est un droit indisputable, comme c'est le devoir de tout homme intelligent de travailler à l'avancement et à la prospérité de sa nation, de la défendre contre toute attaque faite pour opposer son développement et tout ce qui peut porter atteinte à son existence, "le clergé et la religion". Mais je l'ai souvent entendu dire, même par des personnes très intelligentes, "notre clergé ne devrait faire aucune différence entre les nationalités, le prêtre le représentant de Jésus-Christ sur la terre, ce conciliateur par excellence, n'est-il pas de son devoir d'être impartial envers toutes les nations? Comment peut-il consciencieusement favoriser sa nation au détriment d'une autre nation? Car souvent avec les meilleures intentions en travaillant à fortifier sa nation on est obligé d'en affaiblir une autre." Je me permettrai ici de répondre à cette question délicate consciencieusement et aussi impartialement que possible. D'abord nous n'ignorons pas que le prêtre bien qu'il soit le représentant de Jésus-Christ, n'est pas Dieu, il n'est seulement que le missionnaire pour faire fonctionner la religion du Christ, et lorsqu'il nous donne des ordonnances concernant notre religion, nous sommes tenus de l'écouter et de lui obéir, mais lorsqu'il s'agit de tout autre matière, le prêtre étant un homme comme tout autre mortel est animé des mêmes sentiments d'humanité que vous et moi, sujet à se tromper. Il n'y a pas que le prêtre qui a une mission à remplir dans ce bas monde, nous avons tous chacun notre mission qui nous vient d'en haut.

Le père de famille par exemple, a reçu la mission d'élever ses enfants de manière à les faire suivre le chemin qui conduit à la céleste patrie. Mais en dehors de nos divers religieux, ~~Dieu~~ ne veut pas que nous soyons des esclaves, Dieu ne veut pas que son clergé soit privé des prérogatives humaines sans préjudice à sa religion. Le prêtre semblable à nous a droit a son sentiment national, que nous n'avons aucun droit de lui disputer, il a droit de favoriser sa nation, et c'est même son devoir de le faire. Lorsque le clergé canadien par exemple, prend les moyens de fortifier sa nation lors même que ses démarches seraient préjudiciables aux intérêts d'une autre nation, pourvu qu'il n'emploie aucune influence indue je ne le crois pas blâmable; mais je blâme tous ceux qui se croyent lésés par ses démarches faites en contravention des intérêts de leur nation, de ne pas prendre les moyens de se protéger contre de telles démarches.

Les Métis me demanderont; mais pourquoi agir avec d'autant d'appréhension envers le clergé canadien qui nous est tant dévoué sous le rapport religieux, et que vous dites que nous sommes obligés de lui obéir, pourquoi douter du clergé sous le rapport national; les Canadiens-Français ont juré obéissance aux autorités ecclésiastiques sous le rapport national comme sous le rapport religieux, où est donc le danger pour nous Métis-Français et catholiques comme eux d'en faire autant. Pauvres compatriotes quand donc arracherez-vous le voile qui vous couvre la vue. cela est aussi clair que le jour en plein midi, les Canadiens-français et le clergé étant de la même nationalité, leur intérêt national est donc parfaitement identique, quelles raisons auraient-ils de craindre leur clergé sous le rapport national, je dirai plus, si la nation Canadienne-française s'est toujours maintenue, et beaucoup propagée depuis la conquête, les Canadiens-français peuvent remercier leur clergé qui de tout temps a été comme un comité permanent pour sauvegarder les intérêts de leur nation. J'ose même dire que sans le clergé un bon nombre de Canadiens-Français auraient été anglifiés et ne parleraient plus aujourd'hui la belle langue de leurs ancêtres; mais quelle différence entre les Canadiens et vous Métis qui n'avez aucun membre du clergé de votre nation,

et quand bien même vous en auriez quelques-uns, quand la tête qui dirige tout est canadienne, et quand on sait qu'avant tout chacun est pour sa nation. Tenez je vous en donnerai ici un exemple très frappant: En l'année 1879, une élection pour élire un député à la législature eut lieu dans la division électorale de LaVérandrye, les candidats aspirants étaient Jean-Baptiste Desautels un Canadien-Français sans éducation, son opposant était Maxime Goulet, un Métis-français passablement instruit, tous deux catholiques romains. A cette époque les votes se donnaient ouvertement sans scrutin secret, après l'élection il a été constaté que tous les prêtres du comté avaient voté pour Mr. Desautels, ce qui souleva un mécontentement presque général parmi les Métis qui disaient avoir été trahis par leur évêque qui leur avait toujours bien recommandé de voter pour un homme instruit préférablement a un homme illettré, et que lui avait fait voter tous ses prêtres pour un ignorant préférablement à un homme instruit pour la seule raison que l'ignorant était un Canadien comme lui, et que l'autre était un Métis. Ces reproches de la part des Métis déplurent tellement à Monseigneur Taché qu'il en parla a son prône, et dans un moment d'excitation il dit entre autre chose: "**Après tout apprenez que je suis Canadiens-Français avant tout et qu'on est toujours plus sensible a sa peau qu'à sa chemise, et vous autres Métis, si vous voulez que les prêtres soient de votre côté faites vous des prêtres Métis.**" Compatriotes maintenant je vous le demande, est-ce que cette preuve authentique est assez claire pour vous convaincre de ce que je viens de vous dire, et que je vous ai souvent fait remarquer en d'autres termes; savez-vous maintenant la différence qu'il y a entre les Canadiens et les Métis vis-à-vis du clergé canadien; saurez-vous à l'avenir pourquoi les Métis ont raison d'avoir des appréhensions envers le clergé, que les Canadiens n'ont aucune raison d'avoir envers leur clergé sous le rapport national. Je vous ai cependant dit que vous n'aviez pas raison de blâmer l'attitude de votre clergé dans les affaires nationales, et loin d'essayer de vous détacher de votre clergé sur le rapport national, je vous dis que nous avons même besoin de leur concours, certes, comme catholiques

nous voulons rester attaché à notre clergé sous le rapport religieux, nous appartenons à la socitété des fidèles, mais le respect dû aux personnages ecclésiastique n'exclut pas le respect de la vérité, de la justice et de la droiture, et sous le rapport purement national comme sous le rapport religieux un devoir sacré envers nos enfants nous impose de les protéger contre tous les dangers auxquels nous sommes tous les jours exposés, une fois de plus je vous répète que pour ma part au lieu de blâmer notre clergé, je l'admire et le félicite d'être fidèle à son origine.

Mais ceux que je blâme fortement ce sont ceux qui maintenant dirigent la barque de l'association de l'union Métisse de ne pas suffisamment protéger l'avenir de la nation Métisse, en donnant aux autres nations les instruments nécessaires à son envahissement. Lorsque notre regretté chef Louis Riel, le plus éminent des enfants de la nation Métisse fut convaincu qu'il ne pouvait plus être utile à ses compatriotes du Manitoba, et qu'il devait prochainement leur dire adieu pour toujours, if fonda une association nationale sous le patronage de Saint Joseph, afin de réunir tous les Métis sous le même Drapeau, et de maintenir par cette union la vitalité de leur nation. C'était certainement l'héritage national le plus précieux qu'il pouvait leur donner. Depuis cette époque grâce au dévouement d'un certain nombre de bons patriotes cette société a été mainenue bien qu'un grand nombre de Métis se soient montrés un peu trop indifférents à sa prospérité, le peuple Métis en général lui est toujours resté fidèle. Cette association a été même propagée par l'organisation de sociétés locales, dans les paroisses de St. Laurent, de St. Pierre et de St. Anne. Une constitution pour l'association Provinciale a été adoptée, et bien que concise et incomplète cette constitution a été spécialement préparée de manière à donner à tous les Métis-Français toute latitude possible afin de pouvoir s'enroler comme membres de leur association nationale sans leur laisser aucun prétexte de rester en arrière, toutes ses clauses, ou articles ont été simplifiés de manière à être bien compris par une population illettrée a laquelle elle devait servir, et comme on ne doit jamais agir avec trop peu de tolérance à l'égard de tout le monde dans ces socié-

tés volontaires, afin de n'émettre aucune clause qui pourrait porter ombrage et forcer qeulqu'un, c'est pourquoi cette constitution n'a pas été plus détaillée, car si vous agissez avec tant soit peu de rigueur dans l'orgasnation de ces associations volonaires au lieu de réunir les gens vous les éloignez.

Malheureusement depuis quatre ou cinq ans quelques individus qui étaient restés jusqu'àlors sinon hostiles du moins très indifférentes à cette association, mais probablement inspirés par d'autres plus rusés qu'eux et qui ont intérêt à diviser les Métis pour les affaiblir et dont une raison bien connue est de leur empêcher d'écrire leur histoire, chose si essentielle à la conservation de la nation Métisse, ont profités de l'inexpérience de jeunes gens bien disposés à s'associer à eux, et sans prévoir le danger prirent les moyens de faire adopter une nouvelle constitution dont l'effet est d'exclure un grand nombre de Métis de pouvoir être acceptés comme membres de l'association, et qui pourtant ont autant de droit si non plus d'être acceptés que ceux qui dirigent maintenant les affaires de l'association? Dans une correspondance précédente j'ai énuméré quelques unes des clauses qui empêchaient plusieurs de pouvoir faire partie de l'association, je vais en donner une autre, c'est celle qui exclut tous ceux qui ne parlent pas le français, et combien y en a-t-il de bons Métis français, fervents catholiques qui n'ayant pas eu l'avantage d'apprendre le français ne parlent que la langue de leur mère, la langue sauvage? Faut-il pour cela les répudier? Cette association est une assocation pour unir tous les Métis, non pas pour unir les Français, par conséquent il n'est pas absolument nécessaire qu'ils parlent le français, certes nous sympathisons de tout coeur avec l'association française, ainsi qu'avec l'association canadienne-française, nous leur souhaitons toute la prospérité possible, mais nous aimons a croire que nous avons droit à leur sympathie en respectant notre droit de vouloir rester ce que nous sommes. Cette longue constitution est un vrai épouvantail. Imaginez-vous que des règles qui doivent servir à guider les procédures d'un corps presque complètement illettré sont en grande partie semblables à celles de nos parlements où siègent les hommes les plus

instruits, qui souvent ne peuvent s'accorder entre-eux sur le sens de plusieurs de ses clauses, mais cela n'est pas encore le pire, on a même inséré des articles très compromettants à l'avenir de la nation Métisse, enfin on s'est livré mains et poings liés à ceux qui ont tout intérêt à les envahir. Ainsi les inspirateurs n'ont pas manqué leur coup, car presque toutes nos sociétés locales ont refusé de se soumettre aux exigences de cette mesure dangereuse. Cependant ce corps à moitié formé continue à se campronner en publiant de faux rapports disant que toutes les paroisses étaient représentées à telle ou telle assemblée de l'association quand on sait qu'elles siègent souvent sans quorum.

Le malheur est qu'un grand nombre de Métis sont tellement indignés de voir une telle dégradation qu'ils se découragent, sachant bien qu'en se divisant le peuple Métis marche à grands pas vers sa ruine. J'ai cependant confiance que la lumière se fera avant longtemps, et que tous les Métis éclairés se réuniront pour aviser aux meilleurs moyens à prendre pour remédier aux erreurs commises par des hommes sans scrupules se servant de la religion pour mieux tromper la bonne foi du pauvre peuple qui ne s'imagine pas qu'en les supportant il contribue à compromettre l'avenir de leur nation.

Je vous le répète que sous le rapport religieux nous sommes obligés d'obéir à l'autorité ecclésiastique, mais comme je viens de vous le prouver sous le rapport national, le clergé semblable aux autres classes de la société, est avant tout pour sa nation.

Nul ne peut servir deux maîtres.

Martin Jérôme

Winnipeg 10 Octobre 1913.

Quelques remarques sur la Nation Métisse.

Il y a à peu près deux siècles, qu'une race toute naissante prit racine dans l'Amérique du Nord; son origine sortit du sang français mêlé du sang des aborignènes de différentes tribus habitant l'Amérique lors de sa découverte par les Européens.

Ce mélange de sang en fit une race forte, intelligente et d'une intrépidité remarquable, qu'il a été convenu de nommer la Nation Métisse Française.

Cette race primitive en Amérique, se développa avec une rapidité étonnante; la très grande majorité de ce peuple habite ce qu'on appelle aujourd'hui l'Ouest Canadien, comprenant les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, un petit nombre habite le nord de l'Etat de Minnesota, du Dakota et du Montana.

Bien que née d'hier, pour ainsi dire, cette jeune nation a déjà passé par beaucoup d'épreuves; toutes les calamités qui peuvent frapper une peuple, se sont réunies à la fois ou successivement pour l'accabler, les guerres, la dévastation, la famine, le despotisme politique et militaire, tous les maux enfin se ont appesantis sur elle pour l'écraser. On aurait pu croire qu'elle aurait disparu dans ces temps d'orage et de tempête et que semblable à l'esquif qui s'engloutit au milieu des flots, elle ne laisserait aucune trace après elle.

Mais non! Admirable de courage, de persévérance et de résignation, le peuple métis n'a jamais cessé d'espérer, il a combattu seul, toutes les tentatives faites contre son existence et il s'est maintenu à la grande surprise de ses oppresseurs. On aurait pu croire que tous les actes de courage et de bravoure d'un aussi jeune peuple aurait pu lui attirer les sym-

pathies des autres nations, au contraire, ses exploits n'ont fait que créer de la jalousie, car il semble qu'elles se sont toute donné la main pour trouver les moyens les plus efficaces pour faire disparaître la nation Métisse. Pour atteindre ce but, chaque nation travaille suvant sa manière, il y en a qui emploient la violence, d'autres plus sages, s'ingénient à faire croire à la jenesse métisse qu'elle appartient à une race trop humble et trop inférieure aux autres pays; qu'elle devrait se faire passer pour des blancs purs. Cela est fait sans doute pour éteindre leur patriotisme. D'autres plus rusés se servent de la religion et des flatteries en leur attribuant des mérites qu'ils ne possèdent pas. Pire que cela, ils vont même jusqu'à employer des menaces pour gagner les plus instruits parmi eux, par conséquent les plus capables de sauvegarder les intérêts de leur nation. Malheureusement par ces moyens arbitraires, ils ont remporté des succès sur la faiblesse de quelques-uns de leur meilleurs hommes, qui maintenant leur servent d'instruments pour semer la division parmi eux, et les affaiblir.

J'ai dit que le peuple Métis était fort et intelligent, mais son point faible, qui est un obstacle sérieux à sa prospérité est l'ignorance. Le manque de connaissances ,des Métis les rend trop confiants à tout ce qu'ils entendent dire par certains hommes qui n'ont été instruits que pour les tromper. Et comme il n'est généralement pas dans leur nature de tromper les autres, jugeant des autres par eux-mêmes ils ne s'imaginent pas que des hommes, réputés être de confiance, peuvent les tromper.

Les Métis ne lisent pas assez: Il est absolument nécessaire qu'ils s'appliquent à lire, ou s'ils ne le peuvent eux-mêmes, ils devraient faire lire leurs enfants, afin de se mettre au courant de tout ce qui se passe dans le monde et découvrir plus aisément les pièges de leurs ennemis.

Certains historiens ont prédit l'anéantissement prochain de cette valeureuse nation: Sans doute leurs prédictions ne sont que la réflection de leurs désirs, mais on dit qu'il y a une main invisible et juste, qui fera justice aux victimes de la justice des hommes, je crois que cette main invisible existe, c'est elle qui,

quand l'heure aura sonné, quand le temps aura effacé de son aile toutes les passions et les rancunes, c'est elle qui écrira ce que le temps ne peut effacer: "Le moment de la réhabilitation est arrivé".

C'est pourquoi je suis convaincu que le jour où la Nation Métisse se choisira un chef de valeur acceptable, c'est-à-dire un homme fort de caractère et animé du vrai patriotisme pour la guider, au lieu de s'éteindre la Nation Métisse reprendra ses forces et elle pourra avantageusement se comparer aux autres nations qui désirent s'agrandir à son détriment.

Martin Jérôme.

Winnipeg, le 7 Juin 1913.

M. le Rédacteur,

Dans votre numéro du 6 février dernier, vous avez publié les chiffres concernant la population de langue française au Manitoba, tels que donnés par M. Thomas Côté, sous-commissaire du recensement, et parmi ces chiffres j'ai remarqué celui concernant le nombre des Métis-Français, ou plutôt Canadiens-Français, se montant à 5.332 âmes; ceci n'est certainement pas correct.

Vous faisiez d'ailleurs remarquer avec raison, que le nombre désigné des Métis est inférieur à la réalité, étant donné que le chiffre total du recensement de 1870 donne pour la population métisse à cette époque, était de 4.432 âmes.

S'il fallait en croire les chiffres du recensement de 1901, cela démontrerait que la population métisse est restée presque stationnaire depuis 31 ans, ce qui, assurément, est contraire à la réalité. Je n'hésite pas pour ma part, à affirmer que la population métisse-canadienne-française a plus de doublé au Manitoba depuis 1870. Après informations prises, je crois avoir découvert les causes des erreurs commises par lés énumérateurs employés au recensement de l'année 1910. Un bon nombre d'entre eux, malgré qu'ils aient reçu du gouvernement, les livrets qui leur donnaient toutes les informations nécessaires pour se guider, aussi bien que les informations verbales des commissaires, ont très mal compris ces directions.

Ainsi, lorsqu'ils devaient inscrire les lettres M.F. pour Métis-Français, ils écrivaient C.F. et lorsqu'ils devaient mettre la lettre R. pour la race de couleur rouge, (ce qui s'appliquait aux Métis-Français du Manitoba) ils inscrivaient la lettre B., qui signifiait : race blanche, etc., etc.

Dans certains cas aussi, peut-être cela peut-il avoir été fait à dessein pour diminuer le chiffre de la population métisse au profit de celle des Canadiens-Français.

Mais bien que je désire sincèrement du fond de mon coeur de voir augmenter le nombre de la population canadienne-française au Manitoba, il me semble qu'il n'est que juste, que chaque nation garde ce qui lui appartient (cuique suum) et me fais un devoir de prendre les intérêts de mes compatriotes et empêcher, s'il est possible, que ces erreurs se répètent à l'avenir.

Je tiens aussi à dire ici, que si parmi mes compatriotes métis, il s'en est trouvé quelques-uns qui auraient eu la lâcheté de rougir de leur nationalité en se faisant passer pour un blanc pur, je leur conseille de ne pas oublier que s'ils ont du sang français dans les veines, ils ont aussi du sang sauvage, et qu'ils ne doivent pas avoir honte de le dire et de l'affirmer.

Martin Jérôme, M. P. P.

Une réponse au journal "Le Devoir"

Dans son numéro du 4 juillet le "Le Devoir" de Montréal a publié le compte rendu d'un petit voyage fait à St-Norbert, Manitoba par M. Henri Bourassa, accompagné de Sir Joseph Dubuc. En donnant ce compte rendu "Le Devoir" se permet de parler tout particulièrement des Métis. Ses paroles sont jusqu'à un certain point vraies. Mais quand il dit que les Métis sont une race qui va disparaître, qu'une à une les familles s'éloignent de la civilisation, s'enfoncent dans les plaines de Nord-Ouest, retournent dans les régions parcourues jadis par leurs ancêtres etc.... Et il ajoute : "Quel atavisme obscur reprend ces êtres.... " qu'il compare aux Ecossais venus de l'E-

cosse ou du Bas Canada.

Je réponds que ceci est une exagération impardonnable, nous savons que dans les Métis comme dans tous les autres peuples, il y a toujours une classe d'individus plus ignorante, sinon plus basse que la généralité, et "Le Devoir" semble avoir choisi cette classe de Métis qu'il attribue à toute la nation.

Un certain nombre de Métis qu'il dit avoir fui la civilisation, en laissant les villes, ou les vieilles paroisses du Manitoba n'ont fait autrement que ce qu'ont fait un bon nombre de Canadiens-Français et autres blancs purs qui ont laissé leur pays de naissance pour venir s'établir dans nos vieilles paroisses de Manitoba, mais qu plus tard ont jugé à propos de vendre leurs terres pour s'enfoncer plus avant dans les plaines du Nord-Ouest.

En s'éloignant de la civilisation les Métis comme les Canadiens ne l'ont pas fait pour suivre l'atavisme obscur de leurs ancêtres, ils n'ont fait que ce que font tous les jours ceux qui vendent leurs terres pour payer leurs dettes et pouvoir s'établir plus avantageusement dans les plaines du Nord-Ouest. Ainsi pourquoi faire ces remarques au sujet des Métis en particulier puisqu'ils ne font que ce que font les autres nations. A en juger, d'après les apparences, je ne peux voir autre chose dans l'analyse que "Le Devoir" fait des Métis que la malice d'essayer de jeter du discrédit sur leur nation ou bien d'avoir été mal renseigné à leur sujet. Dans ce dernier cas, je conseillerais aux journaux de la province de Québec de se mieux renseigner sur la situation et sur la valeur des Métis avant d'en parler. Car il n'y a pas que "Le Devoir" qui a calomnié le peuple Métis-Français, il y a déjà quelques années "La Presse" de Montréal a publié à peu près les mêmes incartades au sujet des Métis. Je crois connaître les informateurs de ces journaux: Celui qui a fourni les renseignements au représentant de "La Presse" est un homme qui a vécu presque toute sa vie au milieu des Métis de Ste Anne, et celui qui a donné les informations au représentant du "Devoir" est aussi un ingrat envers les Métis, car sans eux il n'aurait certainement pas eu l'avantage de faire autant d'avocats dans sa fa-

mille, et probablement au lieu de porter les hauts titres d'honneur qu'il possède aujourd'hui "Le Devoir" pourrait bien l'appeler un "être" comme il se plaît d'appeler les Métis des "êtres"!

Non, au lieu de se fier aux faux renseignements s'ils sont de bonne foi, les journaux de Montréal devraient s'assurer par eux-mêmes en envoyant d'honêtes représentants visiter les belles paroisses de St. Pierre, St. Norbert, St. Vital et autres où habitent beaucoup de Métis, et en interviewant les résidents ils s'apercevraient que tous les plus beaux champs de blé, et toutes les plus belles résidences sont les propriétés des Métis qui les habitent actuellement, alors ils pourraient plus avantageusement juger par eux-mêmes s'il est juste et raisonnable de publier que le peuple métis-français de Manitoba dégénère.

Je crois qu'il est grandement temps d'arrêter les publications erronées de la presse canadienne au sujet des Métis, sinon je ferai des révélations qui étonneront le public.

Gare à ceux qui ont quelques chose à se reprocher!

Martin Jérôme.

Winnipeg, le 29 septembre 1913.

M. [illegible]artin Jérome, ancien député de Carillon écrit une lettre en faveur du Règlement scolaire.

Mes chers compatriotes,

Depuis que le règlement de la question scolaire a été publi[illegible] sur les journaux, à chaque courrier je reçois une quantité de lettres venant de tous les points de la province, me demandant ce que je pense de l'enten[illegible]e faite entre le gouvernement d'Ottawa et celui du Manitoba.

Je croirais donc manquer à mon devoir envers vous et envers tous ceux qui ont eu, et qui ont encore confiance en moi, si je gardais plus longtemps le silence sur une aussi grave question.

L'histoire de la question scolaire est si bien connue de vous tous, qu'il serait inutile et même inop-

portun de vous en faire le récit. Je me bornerai donc à vous faire quelques remarques sur la conduite de nos gouvernants, en me basant sur les faits, et je me prononcerai catégoriquement. Vous savez tous que j'ai toujours été, suis et serai, invariablement en faveur des écoles séparées. De mon siège au parlement provincial, lors de l'abolition des écoles séparées en 1890-1894, et plus tard encore, je les ai toujours défendues. Je n'ai pas changé d'opinion depuis, cependant je dois vous dire franchement que notre cause a été tellement compromise par les sir John, les Bowell, les Tupper, les Caron et les Ouimet que j'ai peu confiance au rétablissement des écoles séparées au Manitoba, surtout depuis que le conseil privé de Sa Majesté a déclaré l'acte abolissant nos écoles catholiques intra vires. Mais vous me direz peut-être : le Conseil Privé a décidé depuis que nous avions des griefs, et que nous avons droit d'appel au Gouverneur-Général en conseil, cela est vrai.

Toutefois, il n'a jamais été stipulé que l'ancien système des écoles séparées devait être rétabli et l'expérience nous prouve que c'est la majorité qui gouverne partout (la force prime le droit). Jetons un coup d'oeil autour de nous et nous verrons qu'une majorité protestante de différentes nationalités nous surveille ; mais tous sont d'accord, sans distinction de couleur politique, pour condamner le système des écoles séparées.

Les loges orangistes n'ont-elles pas empêché le désaveu? La crainte de perdre le pouvoir n'a-t-elle pas empêché les ministres français à Ottawa de remplir les promesses faites par eux à nos évêques? Non. le gouvernement conservateur n'a jamais eu l'idée de nous faire donner justice : ce n'est qu'à la dernière heure, sur son lit de mort, qu'il fit semblant de faire passer un bill, dit remédiateur, mais qui était plutôt mystificateur. Que nous donnait ce fameux bill qu'on appelait le bill Dickey? Absolument rien. Nous aurions eu le choix d'avoir des instituteurs catholiques que nous aurions payés de nos deniers, si nos moyens nous l'avaient permis.

Nous aurions eu un bureau d'éducation que nous aurions été obligé de soutenir à grands frais sans l'aide du gouvernement.

Avant ce bill rémédiateur il y avait déjà trente-deux arrondissements catholiques de reconnus comme écoles publiques; la portion des catholiques qui, trop faible en nombre et en moyens, aurait pu avoir l'octroi du gouvernement, aurait été obligée chaque jour d'abandonner leurs écoles séparées pour accepter le nouveau système des écoles publiques. Le bill Dickey ne nous offrait donc rien de bon.

Vous me direz encore, l'honorable M. Laurier, nous avait promis bien plus, et l'archevêque de St. Boniface proclame du haut de toutes les chaires des paroisses de son diocèse que le règlement ne donne aucune satisfaction. Je regrette de n'être pas d'accord avec Mgr l'archevêque en lui disant, avec tout le respect que je dois à sa haute dignité, que sa prédication est contre la vérité. L'honorable M. Laurier donne l'enseignement religieux à vos enfants puisque l'instituteur catholique, payé par le gouvernement, est obligé chaque jour de donner cet enseignement. De plus, il vous donne le droit de faire instruire vos enfants dans votre langue là où il y aura seulement dix enfants de votre nationalité, et vous aurez l'octroi du gouvernement, l'octroi municipal, choses absolument nécessaires pour vous, sans lesquelles vous ne pouvez pas maintenir vos écoles, et empêcher vos enfant de rester ignorants toute leur vie.

Compatriotes, vous me demandez mon opinion. Eh bien! Je n'hésite pas à vous dire que la question ainsi réglée, si elle est observée de bonne foi par le gouvernement, ce dont je suis convaincu, améliorera considérablement notre état actuel.

Je ne voudrais pas être à la place de ceux qui prennent la responsabilité d'entraver cette mesure en refusant de mettre à l'épreuve ce règlement. Pour ma part je suis bien décidé à en faire l'essai; puis après, si je n'en suis pas satisfait, je me croirai libre de retourner à l'attitude que j'ai toujours suivie, ou à toute autre que je jugerai à-propos de prendre dans le temps.

Oui l'éducation de mes enfants m'est trop chère pour la sacrifier dans le seul but de plaire à quelques ambitieux se servant de cette grave question pour en faire un marche-pied aux orangistes conservateurs afin de reconquérir le pouvoir; mais non, l'honorable

Wilfrid Laurier et ses dignes ministres dirigent trop bien les affaires pour que jamais aucun parti politique puisse les renverser.

Marthe Jérome.

St. Pierre, 24 décembre 1896.



Quelques mots de politique



Depuis au delà de 35 ans, je me suis presque continuellement occupé de poltique. En 1888 j'étais élu pour représenter le comté de Carillon à la Législature de la Province du Manitoba.

J'ai représenté ce comté pendant 12 ans, mais avant d'entrer activement dans la politique, j'ai étudié avec soin les principes des deux partis qui se disputent continuellement le pouvoir et qu'on appelle libéral et conservateur.

Après avoir passé des jours et des nuits à lire et relire les discours des principaux hommes d'Etat des deux partis et après les avoir vu à l'oeuvre, et après avoir mûrement réfléchi, j'en suis venu à la conclusion que la politique du parti libéral était beaucoup plus favorable à la masse du peuple, c'est-à-dire au cultivateur et au travailleur, que la politique du parti conservateur, c'est pourquoi je me suis initié au parti libéral. Mais je regrette de devoir dire que les principes des deux partis ne sont pas assez connus ni bien compris du cultivateur. Ainsi si vous demandez à un conservateur pourquoi êtes vous conservateur, généralement on vous répondra avec hésitation, mon père était conservateur et puis le clergé est de ce parti là, je le suis. Si vous demandez la même chose à un libéral, il vous répondra peut-être avec un peu de raison. Sir Wilfrid Laurier est un grand patriote et l'homme d'état le plus éminent du Canada, et dévoué corps et âme aux intérêts du pays. Il ne peut nous tromper, il est libéral, je le suis.

Toutes ces considérations sont jusqu'à un certain point raisonnables; mais l'expérience nous prou-

ve qu'il n'y a que Dieu qui ne peut se tromper, et qu'il est dangereux de toujours se confier au jugement des autres. De nos jours la prudence exige que nous voyions un peu par nous mêmes où sont nos véritables intérêts. C'est pourquoi dans l'intérêt de tous ceux qui sont en cause, je me permettrai ici de donner la définition des deux partis tels que je les ai compris. Le libéralisme est de faire triompher les idées progressives démocratiques contre l'usurpation des intérêts de certaines classes qui ne sont qu'une minorité. Le libéralisme bien interprêté, veut dire élargissement des limites des droits d'un peuple libre, le libéralisme proprement interprêté veut dire et ne veut dire autre chose que l'extention des progrès de la grande intelligence d'un pays démocratique tel que le Canada l'est, et se propose de l'être à l'avenir, et je suis heureux de constater que le grand nombre aujourd'hui accepte cette définition, le grand nombre aujourd'hui comprend que la politique du parti libéral au Canada comme la vieille Angleterre travaille à déraciner les abus, et à détruire et empêcher tout ce qui peut nuire aux progrès et à l'avancement du pays. Le conservatisme au contraire est de s'attacher à tout ce qui est ancien, et qui même lors que ses adhérents sont convaincus par des arguments péremptoires qu'un changement serait avantageux, ils n'y consentent que lorsqu'ils sont absolument forcés de le faire par l'opinion publique. La preuve: Voyez la conduite de Carson et de ses orangistes d'Ulster en Irlande. Le conservatisme de nos jours comme dans le passé est de favoriser les riches au détriment des pauvres, c'est de protéger certaines classes qui ne sont qu'une faible minorité, en un mot c'est d'encourager l'autocratie contre la démocratie dont le peuple est le souverain.

Il y a eu un temps où les peuples vivant sous la couronne Britannique ne jouissaient pas des libertés dont nous jouissons aujourd'hui, il y a eu un temps qu'on arrachait un cultivateur des mancherons de sa charrue pour l'envoyer à la guerre, il revenait avec une manche vide, ou un oeil arraché, ou une jambe partie, ça lui avait coûté bien cher n'est-ce pas pour défendre sa patrie. Néanmoins on lui refusait le droit de prendre part aux affaires de l'état — on lui

refusait même le droit de vote. Il n'en est pas ainsi aujourd'hui. Grâce aux efforts du parti libéral, le pauvre peuple a fini par obtenir justice, et il jouit maintenant d'une part du soleil qui réchauffe les autres classes de la société. Ce sont les libéraux à force de lutter et de combattre qui ont enfin réussi à leur obtenir leurs droits de suffrage et leurs libertés religieuses. Ah, qu'y a-t-il de plus beau que l'histoire du parti libéral anglais! On se rappelle le nom du grand O'Connell, revendiquant, et obtenant pour ses corréligionnaires le droit de sujet Anglais, et pour couronner le tout l'abolition de l'église d'Angleterre comme religion d'état en Irlande. Car à cette époque on n'était pas libre de prier son Créateur de la manière que l'on voulait sans s'agenouiller devant le Roi pour obtenir la permission. Nous ne nous faisons pas une idée de ce qu'il a coûté de labeur au parti libéral pour obtenir ses réformes. Il y a une grande différence entre les principes du parti libéral, et ceux du parti conservateur. Le grand Macaulay dans son histoire d'Angleterre en donne les raisons d'une manière admirable de clarté, parlant de la réunion des chambres pour la seconde session du long parlement sous le Roi Charles Ier, le grand historien s'exprime ainsi: De ce jour date l'existence organique des deux grands partis qui, depuis, ont toujours alternativement gouverné le pays; à la vérité la distinction, qui alors devint évidente, à toujours existé, car cette distinction à son origine dans la diversité de tempérament, d'intelligence, d'intérêts, qu'on retrouve dans toutes les sociétés, et qu'on retrouve aussi longtemps que l'esprit humain sera attiré dans des directions opposées par le charme de l'habitude ou par le charme de la nouveauté ......
Partout il existe une classe d'hommes qui s'attache avec amour à tout ce qui est ancien, et qui même lorsqu'elle est convaincue qu'un changement serait nécessaire, n'y consent cependant qu'avec regret et répugnance.

Il se trouve aussi partout une autre classe d'hommes exubérants d'espérance, hardis dans leurs idées. allant toujours de l'avant, prompts à découvrir les imperfections de tout ce qui existe, estimant peu les risques et les inconvénients qui accompagnent tou-

jours les améliorations: et disposés à regarder tout changement comme une amélioration.

Voyez et comprenez: Les premiers sont les conservateurs, les seconds sont les libéraux. Voilà le sens réel et l'explication véritable et, du principe libéral, et du principe conservateur. Ce sont deux attributs de notre nature. Les libéraux sont ceux qui sont nos modèles, ce sont ceux que nous devons imiter.

Martin Jérôme.



Un ami sincère de la nation Métisse et très désintéressé ayant pris connaissance de mes lettres publiées sur les journaux et insérées ici, me disait ces jours derniers, voilà ce qu'il fallait au peuple Métis, et j'éprouve un véritable plaisir à le signaler à tous ceux qui sont concernés. Jamais on n'avait pris avec autant de netteté au point de vue pratique et d'éducation positive la défense des intérêts de la race Métisse Catholique Française. J'aime aussi votre honnête franchise en montrant sans peur et faiblesse les dangers, et vous voir indiquer clairement les moyens de les éviter.

Quant à moi je rends grâce à la Providence de m'avoir inspiré et d'avoir conduit mes pas; puisse ma patrie bien-aimée voir prospérer ici mes compatriotes! Puisse sur ce sol chéri de mes ancêtres — enfants de la vieille France et des Aborigènes — enfants de cette terre bénie de cette partie de l'Amérique du Nord, les Métis, lui apporter dans les luttes de la vie l'appui précieux de leur inaltérable affection.

Martin Jérôme.

